

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017**

**2017 DU 13** Dénomination rue Antoinette Fouque (20e).

**Mmes Hélène BIDARD et Catherine VIEU-CHARIER, rapporteures.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet en délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " rue Antoinette Fouque " à la voie publique identifiée par l'indicatif FF/20, à Paris (20e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 17 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e commission et Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " rue Antoinette Fouque" est attribuée à la voie FF/20, propriété communale, commençant 148, avenue Gambetta et finissant 167 boulevard Mortier (20e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal ,en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**